

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial ou Hylomar M all grades (Light, Medium and Heavy)

désignation du mélange

Numéro

d'enregistrement

Synonymes Aucun(e)(s).

Numéro de la FDS

Date de publication le 07-février-2014

Numéro de version 01 Date de révision Date d'entrée en vigueur de la

nouvelle version

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées Composé étanchéifiant ne prenant pas et ne durcissant pas.

Utilisations déconseillées Aucun(e)(s) connu(e)(s).

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Hylomar Ltd. **Fabricant:**

Adresse: Hylo House, Cale Lane, New Springs,

Wigan, Greater Manchester,

UK, WN2 1JT

+44(0)1942 617000 Numéro de téléphone : Adresse e-mail: info@hylomar.co.uk Personne à contacter : Service technique 1-760-476-3961 1.4. Numéro d'appel

d'urgence

Code d'accès: 333544

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Les dangers physiques, sanitaires et environnementaux du mélange ont été évalués et/ou testés, et la classification suivante s'applique.

Classification selon la directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE et ses amendements

Classification F;R11, Xi;R36, R66-67

Le texte intégral de toutes les phrases R est présenté dans la rubrique 16.

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Ce mélange ne répond pas aux critères de classification du règlement (CE) 1272/2008 et ses amendements.

Dangers physiques

H225 - Liquide et vapeurs très Liquides inflammables Catégorie 2

inflammables.

Dangers pour la santé humaine

Lésions oculaires graves/irritation oculaire H319 - Provoque une sévère Catégorie 2

irritation des yeux.

Catégorie 3 effets narcotiques Toxicité spécifique des organes cible -H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

exposition unique

Résumé des dangers

Dangers physiques Facilement inflammable.

Dangers pour la santé Irritant pour les yeux. L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. humaine

Dangers pour Pas de classification pour les dangers pour l'environnement.

l'environnement

Dangers spécifiques Facilement inflammable. Irritant pour les yeux. Dessèche la peau.

Symptômes principaux Irritation des yeux et des muqueuses. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiement,

rougeur et gènes. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

903258 N° de version: 01 Date de révision: -Date de publication: le 07-février-2014 SDS France

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 et ses amendements

Contient: Acétone

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement Danger

Mentions de danger H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux. H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne Prévention

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.

P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Intervention

P403 + P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Stockage

P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Elimination P501 - Élimination des contenus/contenants conformément aux dispositions locales / régionales

/nationales / internationales en vigueur.

Informations supplémentaires

de l'étiquette

EUH066 - L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers Aucun(e)(s) connu(e)(s).

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Informations générales

Nom chimique		Numéro CAS /CE	Numéro d'enregistrement	Numéro index	Remarques	
Acétone	25 - 50	67-64-1 200-662-2	-	606-001-00-8	#	

Classification: **DSD:** F;R11, Xi;R36, R66-67

CLP: Flam. Liq. 2;H225, Eye Irrit. 2;H319, STOT SE 3;H336

#: Cette substance présente des limites d'exposition sur le lieu de travail.

CLP: Règlement nº 1272/2008. DSD: Directive 67/548/CEE.

Le texte intégral de toutes les phrases R et H est présenté dans la rubrique 16. Toutes les Remarques sur la composition

concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral sauf si le composant est un gaz. Les

concentrations de gaz sont exprimées en pourcentage volumique.

SECTION 4: Premiers secours

Informations générales Aviser le personnel médical de l'identité du produit afin qu'ils prennent les dispositions nécessaires

pour assurer leur sécurité.

4.1. Description des premiers secours

Se rendre à l'air frais et rester calme. En cas d'arrêt respiratoire, le personnel qualifié doit pratiquer Inhalation

la respiration artificielle ou administrer de l'oxygène. Consulter un médecin si les troubles

persistent.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver soigneusement la peau avec Contact avec la peau

de l'eau et du savon. Si l'irritation persiste, obtenir des soins médicaux.

Laver les yeux soigneusement avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de Contact avec les yeux

contact. Consulter un médecin si les troubles persistent.

Rincer soigneusement la bouche. Boire quelques verres d'eau ou de lait. Consulter un médecin si Ingestion

les troubles persistent.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritation des yeux et des muqueuses. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiement,

rougeur et gènes. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Assurer des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.

Date de révision: -Date de publication: le 07-février-2014

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

Risques généraux d'incendie

Le produit est facilement inflammable et peut, même à température ambiante, dégager des vapeurs qui produisent des mélanges explosifs vapeur-air. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se déplacer sur le sol en direction de sources dignitions plus éloignées avant de provoquer un retour de flamme.

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

L'eau pulvérisée, la mousse, la poudre ou le dioxyde de carbone.

Moyens d'extinction inappropriés

En cas d'incendie ne pas appliquer un jet d'eau étant donné qu'il élargira le feu.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz nocifs peuvent se produire.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers

Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie. Pour la lutte contre l'incendie, choisir l'appareil respiratoire conformément aux règles générales de l'entreprise sur le comportement pendant un incendie.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie

Refroidir les emballages exposés à la chaleur avec de l'eau et les retirer du lieu d'incendie si ceci ne fait courir aucun risque. Empêcher le ruissellement de l'eau d'extinction ou de dilution de se déverser dans des cours d'eau, des égouts ou un réseau d'eau potable.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Tenir le dos contre le vent. Aérer les espaces fermés avant d'y entrer. Éviter l'inhalation de vapeurs/aérosols et le contact avec la peau et les yeux. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins d'être vêtu d'une tenue protectrice appropriée.

Pour les secouristes

Tenir à l'écart le personnel superflu. Porter des vêtements de protection comme le décrit la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Éliminer toutes les sources d'ignition. Ventiler la zone. Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). À jeter dans un récipient pour l'élimination. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour s'informer sur la protection individuelle, voir la rubrique 8. Pour les conseils relatifs à l'élimination, voir la rubrique 13.

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - ne pas fumer. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter l'inhalation de vapeurs/aérosols et le contact avec la peau et les yeux. Porter des vêtements de protection comme le décrit la rubrique 8 de cette fiche de données de sécurité. Éviter toute exposition prolongée. Se laver soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Suivre les règles de bonnes pratiques chimiques. Éviter le rejet dans l'environnement.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais et bien ventilé. Éloigner de la chaleur, les étincelles, les flammes nues et les autres sources d'inflammation. Conserver à l'écart de matières incompatibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Composé étanchéifiant ne prenant pas et ne durcissant pas.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

La France. INRS, Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques

Composants	Туре	Valeur	
Acétone (CAS 67-64-1)	VLE	2420 mg/m3	
		1000 ppm	
	VME	1210 mg/m3	
		500 ppm	

UE. Valeurs limites d'exposition indicatives des directives 91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE

Composants	Туре	Valeur
Acétone (CAS 67-64-1)	VME	1210 mg/m3
		500 ppm

Limites biologiques

France. Indicateurs biologiques d'exposition (IBE) (Institut national de recherche et de sécurité (INRS), ND 2065)

Composants	Valeur	Déterminant	Spécimen	Temps échantill.
Acétone (CAS 67-64-1)	100 mg/l	Acétone	Urine	*

* - Pour plus de détails sur l'échantillonnage, consulter le document source.

Procédures de suivi

Suivre les procédures standard de surveillance.

recommandées

Niveau dérivé sans effet

(DNEL)

Non disponible.

Concentrations prévisibles

sans effet (PNEC)

Non disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques

appropriés

Assurer une ventilation efficace. Respecter les valeurs limites et réduire au minimum le risque

d'inhalation de vapeurs.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Choisir l'équipement de protection conformément aux normes CEN en vigueur et en coopération Informations générales

avec le fournisseur de l'équipement de protection.

Protection des yeux/du

visage

En cas de contact oculaire probable, porter des lunettes de sécurité de type protection chimique

ou à écrans latéraux.

Protection de la peau

Porter des gants de protection. Les gants en butylcaoutchouc sont recommandés. Temps de - Protection des mains

protection > 120 minutes. Le liquide peut pénétrer les gants. Par conséquent, changer de gants souvent. Suivre les recommandations du fournisseur pour le choix des gants adéquats.

Le port de vêtements de travail normaux (chemise à manches longues et pantalons longs) est - Divers

recommandé.

Protection respiratoire En cas de ventilation insuffisante ou de risque d'inhalation de vapeurs, porter un appareil

> respiratoire approprié doté d'un filtre à gaz (type A2). Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations atmosphériques en-dessous des limites d'exposition recommandées (où applicable) ou à un niveau acceptable (dans les pays où les limites d'exposition ne sont pas

établies), porter un appareil respiratoire homologué.

Risques thermiques Sans objet.

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, telles que se laver après avoir Mesures d'hygiène

manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Nettoyer régulièrement la tenue

de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

La personne en charge de la gestion environnementale doit être informée en cas de rejet majeur de produit.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect Gel thixotrope bleu.

État physique Liquide. **Forme** Gel thixotrope.

Couleur

Douce, Éthérée, Odeur Non disponible. Seuil olfactif Non disponible. pН Point de fusion/point de Non disponible.

congélation

Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition

Sans objet.

-17,0 °C (1,4 °F) Coupelle fermée Point d'éclair

Non disponible. Taux d'évaporation Inflammabilité (solide, gaz) Sans objet.

Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité

limite inférieure d'inflammabilité (%)

limite supérieure 57

d'inflammabilité (%)

Pression de vapeur 185 (20 °C/68 °F)

Hylomar M all grades (Light, Medium and Heavy) 903258 N° de version: 01 Date de révision: -Date de publication: le 07-février-2014

2 (Air = 1) (20 °C/68 °F) Densité de vapeur

Densité relative Light grade: 0,95 (20 °C/68 °F)

> Medium grade: 1,03 (20 °C/68 °F) Heavy grade: 1,10 (20 °C/68 °F)

Légèrement miscible.

Non disponible.

Coefficient de partage:

n-octanol/eau

Solubilités

Aucunes informations disponibles.

Température

d'auto-inflammabilité Température de décomposition Non disponible. Viscosité Sans objet.

Propriétés explosives Non disponible. Propriétés comburantes Non disponible.

9.2. Autres informations

Limite d'explosivité Non disponible.

COV (% en poids) 25 - 50 (Méthode d'essai Hylomar 1,1A Mesure des matières volatiles)

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, de stockage et de

transport.

10.2. Stabilité chimique Risque d'ignition. Ce produit est stable dans des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions

dangereuses

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

Chaleur, flammes et étincelles. Eviter les températures supérieures au point d'éclair. 10.4. Conditions à éviter

10.5. Matières incompatibles Agents oxydants forts.

10.6. Produits de

décomposition dangereux

Une décomposition thermique ou un brûlage peut libérer des oxydes de carbone et d'autres gaz

ou vapeurs toxiques.

SECTION 11: Informations toxicologiques

Informations générales L'exposition professionnelle à la substance ou au mélange peut provoquer des effets

indésirables.

Informations sur les voies d'exposition probables

Ingestion L'ingestion peut causer une irritation et un malaise.

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. À des concentrations élevées, les Inhalation

vapeurs peuvent irriter l'appareil respiratoire.

Le contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer un dessèchement, des gerçures ou Contact avec la peau

une irritation.

Contact avec les yeux Provoque une sévère irritation des yeux.

Irritation des yeux et des muqueuses. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiement, **Symptômes**

rougeur et gènes. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Peut causer des gênes en cas d'ingestion.

Composants	Espèce	Résultats d'essais
Acétone (CAS 67-64-1)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	20 ml/kg
Inhalation		
CL50	Rat	50 mg/l, 8 Heures
Oral		
DL50	Rat	5800 mg/kg
Corrosion/irritation cutanées	Le contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer un dessèchement, des gerçures ou une irritation.	

graves/irritation oculaire

Lésions oculaires

Non classé.

Sensibilisation respiratoire Sensibilisation cutanée Non classé.

Hylomar M all grades (Light, Medium and Heavy)

SDS France

Provoque une sévère irritation des yeux.

Mutagénicité des cellules

germinales

Non classé.

Cancérogénicité

Non classé.

Toxicité reproductrice Toxicité spécifique des Non classé.

organes cible - exposition

unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique des organes cible - expositions

répétées

Non classé.

Danger par aspiration Informations sur les mélanges

et informations sur les

substances

Non classé.

Sans objet.

Autres informations Aucun autre effet aigü ou chronique spécifique sur la santé n'est constaté.

SECTION 12: Informations écologiques

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Cependant, la possibilité 12.1. Toxicité

que des déversements majeurs ou fréquents aient des effets nocifs ou dangereux pour

l'environnement n'est pas exclue.

Composants **Espèce** Résultats d'essais

Acétone (CAS 67-64-1)

Aquatique

Poisson CL50 Tête-de-Boule > 100 mg/l, 96 heures

> Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus 4740 - 6330 mg/l, 96 heures

mykiss)

12.2. Persistance et

dégradabilité

Aucunes informations disponibles.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucunes informations disponibles.

Coefficient de partage n-octanol/eau (log Kow)

Aucunes informations disponibles.

Acétone (CAS 67-64-1)

Facteur de bioconcentration

-0.24

(BCF)

vPvB

Non disponible.

12.4. Mobilité dans le sol Aucunes informations disponibles.

Mobilité en général Le composant acétone est miscible à l'eau et peut se répandre dans les réseaux d'eau.

12.5. Résultats des évaluations PBT et Cette substance ou ce mélange n'est pas classé comme PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Le produit n'est pas classé comme dangereux pour l'environnement. Cependant, la possibilité que des déversements majeurs ou fréquents aient des effets nocifs ou dangereux pour

l'environnement n'est pas exclue. Un risque environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets résiduaires Ne pas déverser dans les rivières, les lacs, en montagne etc., le produit pouvant affecter

l'environnement.

Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à **Emballages contaminés**

des fins de recyclage ou d'élimination.

Code des déchets UE

Le code de déchet doit être attribué en accord avec l'utilisateur, le producteur et les services

d'élimination de déchets.

Informations / Méthodes

d'élimination

Ne pas rejeter à l'égout, dans l'environnement terrestre ou dans les cours d'eau. Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés en décharge agréée. Élimination des

contenus/contenants conformément aux dispositions locales / régionales /nationales /

internationales en vigueur.

Précautions spéciales Eliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

Hylomar M all grades (Light, Medium and Heavy) N° de version: 01 Date de révision: -

SECTION 14: Informations relatives au transport

ADR

14.1. Numéro ONU UN1133 14.2. Nom d'expédition des Adhesives **Nations unies** 14.3. Classe(s) de danger pour le transport Class 3 Risque subsidiaire 3 Label(s) No. de danger (ADR) 33 Code de restriction en D/E tunnel 14.4. Groupe d'emballage Ш 14.5. Dangers pour Non. l'environnement 14.6. Précautions Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute particulières à prendre par manipulation. l'utilisateur RID 14.1. Numéro ONU UN1133 14.2. Nom d'expédition des Adhesives **Nations unies** 14.3. Classe(s) de danger pour le transport Class 3 Risque subsidiaire 3 Label(s) 14.4. Groupe d'emballage Ш 14.5. Dangers pour Non. l'environnement 14.6. Précautions Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation. particulières à prendre par l'utilisateur ADN 14.1. Numéro ONU UN1133 14.2. Nom d'expédition des Adhésif **Nations unies** 14.3. Classe(s) de danger pour le transport Class 3 Risque subsidiaire 3 Label(s) 14.4. Groupe d'emballage Ш 14.5. Dangers pour Non l'environnement 14.6. Précautions Consulter les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant toute manipulation. particulières à prendre par l'utilisateur IATA 14.1. UN number UN1133 14.2. UN proper shipping Adhesives name 14.3. Transport hazard class(es) 3 Class Subsidiary risk 3 Label(s) 14.4. Packing group Ш 14.5. Environmental hazards No. **ERG Code** Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling. 14.6. Special precautions for user **IMDG** 14.1. UN number UN1133 14.2. UN proper shipping **ADHESIVES**

Hylomar M all grades (Light, Medium and Heavy)

14.3. Transport hazard class(es)

name

Class

903258 N° de version: 01 Date de révision: -Date de publication: le 07-février-2014 Subsidiary risk Label(s) 3
14.4. Packing group ||
14.5. Environmental hazards

Marine pollutant No. EmS F-E, S-D

14.6. Special precautions Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

for user

14.7. Transport en vrac Sans objet.

conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations de l'UE

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe I N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, Annexe II N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 850/2004 concernant les polluants organiques persistants, Annexe I et ses modifications N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 1 et ses modifications

N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 2 et ses modifications

N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe I, partie 3 et ses modifications

N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 689/2008 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux, Annexe V et ses modifications

N'est pas listée.

Règlement (CE) n° 166/2066 concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants, Annexe II

N'est pas listée.

Règlement (EC) n° 1907/2006 (REACH), Article 59, paragraphe 1, Liste des substances candidates actualisée par l'ECHA N'est pas listée.

Autorisations

Règlement (CE) n° 1907/2006, REACH, Annexe XIV Substance soumise à autorisation, et ses amendements N'est pas listée.

Restrictions d'emploi

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII, Substances soumises à restrictions de mise sur le marché et d'utilisation, et ses modifications

Acétone (CAS 67-64-1)

Directive 2004/37/CE : concernant la protection des travailleurs contre les risques liés à l'exposition à des agents cancérigènes ou mutagènes au travail

N'est pas listée.

Directive 92/85/CEE : concernant la mise en œuvre de mesures visant à promouvoir l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail

N'est pas listée.

Autres règlements de l'UE

Directive 96/82/CE (Seveso II) concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

N'est pas listée.

Directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail

Acétone (CAS 67-64-1)

Directive 94/33/CE relative à la protection des jeunes au travail

N'est pas listée.

Autres réglementations Le produit est classé et étiqueté conformément aux directives de la CEE ou aux lois du pays

concerné. Cette fiche de données de sécurité est conforme aux exigences du Règlement (CE) N° 1907/2006. Le produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) 1272/2008 (Règlement CLP) et à ses amendements ainsi qu'aux lois nationales correspondantes qui

transcrivent les directives CE.

Réglementations nationales

Se conformer à la réglementation nationale concernant l'emploi des agents chimiques.

15.2. Évaluation de la sécurité

chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre.

SECTION 16: Autres informations

Liste des abréviations DNEL : Derived No-Effect Level (niveau dérivé sans effet).

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (concentration prévisible sans effet).

DL50: dose létale, 50 %.

CL50 : concentration létale, 50 %. CLP : Règlement n° 1272/2008. DSD : Directive 67/548/CEE.

Références Non disponible.

Informations sur la méthode d'évaluation utilisée pour classer le mélange Le mélange est classé en fonction des résultats des essais relatifs aux dangers physiques. La classification relative aux dangers sanitaires et environnementaux est obtenue par une combinaison de méthodes de calcul et de résultats d'essai, lorsqu'ils sont disponibles. Pour plus

de détails, consulter les sections 9, 11 et 12.

Texte intégral des

avertissements ou des phrases

R et des mentions H en Sections 2 à 15 R11 Facilement inflammable. R36 Irritant pour les yeux.

R66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

H225 Liquide et vapeurs très inflammables. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Informations de formation Avis de non-responsabilité Suivre les instructions dispensées pendant la formation lors de la manipulation de ce matériau. Les informations contenues dans cette FDS sont exactes dans l'état actuel des connaissances et

reposent sur les données disponibles au moment de la préparation du document.

Hylomar M all grades (Light, Medium and Heavy)

903258 N° de version: 01 Date de révision: - Date de publication: le 07-février-2014

SDS France